

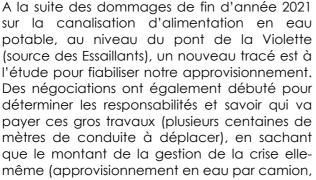
Tenay





Eau

Février 2022





purge du réseau, palettes de Cristaline ...) s'élève déjà à 30 000 €.

Comme ces travaux risquent d'être longs, et que notre conduite est actuellement très fragile, l'équipe municipale a fait le choix d'accélérer la remise en service de la source du «tunnel» qui ne fonctionne plus correctement depuis des années. Les interventions sur cette deuxième conduite vont démarrer dans les jours qui viennent et nous permettront de fiabiliser l'approvisionnement pendant les gros travaux sur la conduite des Essaillants.



A terme, nous disposerons donc de deux sources fonctionnelles, qui nous permettront d'avoir une canalisation « de secours » en cas de problème sur l'une des deux canalisations mais aussi de mieux faire face aux très probables périodes de sécheresse, dans les années à venir.



Travaux

La cité Cleyzeau a été construite dans les années 1870 –1880, à l'époque où l'activité textile à Tenay était florissante, donnant du travail à des centaines d'ouvriers. Elle comptait 14 cages d'escalier où vivait une centaine



de familles, en quasi-autarcie (fours à pain, lavoir, jardins ouvriers attenants...)



Une première tranche a été démolie en 1990: du couloir 8 au couloir 14. Aujourd'hui, avec la démolition des 6 premières cages d'escalier, c'est tout un pan de l'histoire de notre industrie textile qui disparaît. Ce bâtiment, qui avait mal vieilli, permettra de libérer de l'espace dans notre environnement.





Depuis le 31 janvier 2022 et jusqu'au 01 avril 2022, des travaux vont être entrepris part la société Rte sur le territoire de la commune, pour l'entretien de la végétation, nécessaire au bon fonctionnement des lignes à haute tension.



Réaménagement aire de jeux

Un sondage est mis en ligne, sur le site internet (www.tenay.fr) depuis le 1er février et ce jusqu'au 13 février inclus, concernant le projet de réaménagement de l'aire de jeux. Ce sondage concerne les enfants de 6 à 11 ans.





Vaccination

Pour rappel, si vous souhaitez vous faire vacciner contre la covid-19 auprès de nos professionnels de santé locaux.



MME AIME Nadia, infirmière libérale, peut vous accueillir, à son cabinet au 99 rue centrale. Vous pouvez également vous faire vacciner, sur rendez-vous, à la pharmacie BARBI (www.maiia.fr ou www.doctolib.fr)



Evènement



L'équipe municipale et l'association Tenay en couleur/ Khrôma Festival organisent une conférence le vendredi 11 février à 20 H 30, à la salle des fêtes de Tenay, et qui aura pour thème : « Energie, Climat, Biodiversité : dans quel monde viv(r)ons nous? ». Elle sera animée par le Docteur Gilles ESCARGUEL. Le pass vaccinal est obligatoire.

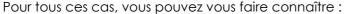


Recherche Nounou

A ce jour, la commune ne dispose plus d'assistante maternelle. Aussi, dans le but d'améliorer l'offre de garde d'enfants et de connaître les besoins des familles, la Municipalité souhaiterait :



- les nourrices en activité et non déclarées en mairie,
- les nourrices disposant de l'agrément mais n'exerçant pas,
- les familles susceptibles d'avoir recours à ce mode de garde,
- informer les personnes désireuses de s'orienter vers cette voie professionnelle (garde d'enfants à domicile).



- en vous rendant à la Mairie,
- en laissant un mail, dans l'onglet Contact, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.tenay.fr
- en envoyant un mail à l'adresse suivante : mairie@tenay.fr

Nous vous remercions de votre collaboration.





Renseignements utiles

Mairie: Horaires d'ouverture



Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00** du lundi au vendredi

Ouvert les samedis 12 et 26 février de 8 h 30 à 12 h 00

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires : Tél 04 74 36 40 66 ou mairie@tenay.fr





Maison France Services

<u>Médecins : Permanences à la maison médicale de</u> St-Rambert le samedi matin

Dr CUGNIET (Tél 04 74 36 40 64) : le 12 février. Dr PACCALLET (Tél 04 74 36 32 03) : le 19 février.

Aucune permanence médicale le 26 février.



Pour toute urgence médicale faites le 15.



<u>Sacs jaunes</u>: Vous pouvez les retirer en Mairie ou à la supérette TOUT EN M'AIN.

Prochaines collectes:

Pour les petites rues et hameaux : les mardis 8 et 22 février 2022. Pour le reste de la Commune : les mercredis 9 et 23 février 2022.

<u>Ordures ménagères</u>: Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaitre le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain:

www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets », « Taxe Iniciative Déchets ».

